



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE MONTARGIS

**MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD**  
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 ☎ 02.38.28.01.11  
Mail : [mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr](mailto:mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le dix-sept mai 2017, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés: M.WASSEN pouvoir à M.BIHOREAU, M.LEMAIRE pouvoir à M.BEAUDOIN

### 1/FRAIS DE SCOLARITE-ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut délibérer sur le montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2017-2018.*

*Monsieur le Maire propose les montants suivants :*

- 1 300 € pour un enfant de maternelle
- 700 € pour un enfant d'élémentaire

*Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite appliquer ces tarifs.*

*A l'unanimité, le conseil municipal souhaite appliquer ces tarifs.*

### 2/TARIF DU REPAS DE CANTINE-ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération 66/2016, le tarif du repas de cantine avait été fixé à 3,60 € pour l'année scolaire 2016/2017.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite revaloriser le tarif du repas de cantine à l'école maternelle et à l'école élémentaire.*

*Après délibération, la majorité du Conseil Municipal, avec 13 voix pour souhaite revaloriser ce tarif à 3,70 € pour l'année scolaire 2017/2018.*

### 3/TARIF DE LA SEANCE DE GARDERIE-ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération 67/2016, le tarif de la séance de garderie avait été fixée à 2,45 € pour l'année scolaire 2016/2017.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite revaloriser le tarif de la séance de garderie à l'école maternelle et à l'école élémentaire.*

*Après délibération, la majorité du Conseil Municipal, avec 13 voix pour, souhaite revaloriser ce tarif à 2,50 € pour l'année scolaire 2017/2018.*

### 4/ PROPOSITION DE DEVIS-CHORALE PHILIA LOIRET-EGLISE DE CHEVILLON-DECEMBRE 2017

*Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association PHILIA propose de refaire à l'église de Chevillon un concert gospel comme cela a été fait le 16 décembre dernier.*

*L'association propose la date du 03 décembre 2017 pour un montant de 2 600 €.*

*Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental pourrait subventionner ce projet à hauteur de 60 % soit 1 560 €.*

*Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de l'association PHILIA pour une représentation le 03 décembre 2017.*

*Un dossier de demande de subvention sera transmis au Conseil Départemental.*

### 5/ELECTIONS LEGISLATIVES-2<sup>ND</sup> TOUR-18 JUIIN 2017-CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE-ANNULE ET REMPLACE LA D 10/2017

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le second tour des élections législatives aura lieu le 18 juin prochain.*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la commune a deux bureaux de vote.*

*Monsieur le Maire propose de délibérer quant à la composition des bureaux de vote qui ouvriront de 8 heures à 18 heures à la salle polyvalente.*

*Après délibération, les bureaux de vote seront composés comme suit :*

*Les présidents désignés sont MR BOURILLON et MR BEAUDOIN pour le premier bureau de vote et MME CHAPILLON et MR BIHOREAU pour le second bureau de vote.*

<i>Élections Législatives</i>	<i>1<sup>er</sup> bureau de vote</i>	<i>Élections Législatives</i>	<i>2<sup>nd</sup> bureau de vote</i>
<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>M.BOURILLON M.GIRBE MME DANGERVILLE</i>	<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>MME CHAPILLON MME PANNIER M.SERPHEREAU</i>
<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.BEAUDOIN MME LEGENDRE MME GASTELLIER</i>	<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.WASSEN M.BLANCHE M.LEMAIRE</i>

## 6/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION INVESTISSEMENT-DEVIS POUR UN PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été évoqué, au cours du dernier conseil, l'acquisition et la mise en place d'un panneau d'information lumineux.*

*Monsieur le Maire présente les devis suivants :*

- Entreprise DESIGN'ELEC :
  - Borne Mercure : 1280 mm X 1350 mm X 78 mm : 9 682,03 € HT soit 11 618,44 € TTC (installation comprise)
  - Borne Mercure : 1280 mm X 1800 mm X 78 mm : 11 029,53 € HT soit 13 235,44 € TTC (installation comprise)
  - Borne Mercure : 1620 mm X 1800 mm X 78 mm : 12 829,53 € HT soit 15 395,44 € TTC (installation comprise)
  
- Entreprise CENTAURE SYSTEMS :
  - A l'achat : 91 cm X 152 cm : 11 765 € HT (installation comprise) + abonnement solution wifi 14,90 € par mois
  - A l'achat : 122 cm X 152 cm : 12 680 € HT (installation comprise) + abonnement solution wifi 14,90 € par mois
  
  - A la location : 91 cm X 152 cm : 2 472 € HT par an + 3 390 € de frais d'installation + option d'achat à l'issue de la location : 405 € HT
  - A la location : 122 cm X 152 cm : 2 640 € HT par an + 3 390 € de frais d'installation + option d'achat à l'issue de la location : 435 € HT

*Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal approuve le devis de l'entreprise DESIGN'ELEC, pour un montant de 13 235,44 € TTC et accepte l'inscription de cette dépense au budget principal 2017, section d'investissement, compte 2152, opération 14.*

## 7/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION INVESTISSEMENT-POSE D'UNE BORNE INCENDIE

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, au Budget Principal 2017, de prévoir la pose d'une borne incendie Grande Rue dans le cadre de la construction des petites unités de vie.*

*En effet, cela fait suite au refus par les services de la DDT de rendre un permis de construire accordé en raison de la distance du poteau d'incendie existant, supérieure aux 200 mètres réglementaires.*

*Monsieur le Maire précise qu'un devis a été réalisé par l'entreprise CMPO pour un montant de 1 289,74 € HT soit 1 547,69 € TTC.*

*L'ensemble du Conseil Municipal accepte la pose de cette borne incendie ainsi que le devis proposé par l'entreprise CMPO et décide alors d'inscrire cette dépense au budget principal en section d'investissement, opération 22, compte 21538.*

**8/BUDGET PRINCIPAL-SECTION INVESTISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT-COMPTE 2188 OPERATION 11 AU COMPTE 21538 OPERATION 22**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prise d'une décision modificative concernant le Budget Principal 2017 en section d'investissement pour la pose d'une borne incendie Grande Rue dans le cadre de la construction des petites unités de vie.*

*Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 2188 « Autres immobilisations corporelles » opération 11 « Ecoles », au compte 21538 « Autres réseaux » opération 22 « Aménagements de voirie » pour un montant de 1 600,00€.*

Section d'investissement	Dépenses		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
	2188	-1 600,00 €	21538	+1 600,00 €

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative présentée.*

**9/ BUDGET PRINCIPAL-SECTION INVESTISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT-COMPTE 2111 AU COMPTE 2111/041 ET COMPTE 27638 AU COMPTE 27638/041**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prise d'une décision modificative concernant le Budget Principal 2017 en section d'investissement concernant la rétrocession de la parcelle G745 devenue AD 80 destinée à la construction des petites unités de vie.*

*Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 2111 « Terrains » opération 23 « Terrains », au compte 2111-041 pour un montant de 135 000 € en dépenses.*

Section d'investissement	Dépenses		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
	2111	-135 000€	2111-041	+135 000€

*Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 27638 « Autres établissements publics », au compte 27638-041 pour un montant de 135 000 € en recettes.*

Section d'investissement	Recettes		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
	27638	-135 000€	27638-041	+135 000€

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative présentée.*

**10/COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES-ELECTION DES DELEGUES DE L'ADMINISTRATION**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de procéder à la désignation des délégués de l'Administration pour le bureau de vote n°1 dans le cadre de la constitution de la commission de révision des listes électorales.*

*Après délibération, sont désignés :*

*Bureau de vote n°1 :*

*Délégué de l'Administration :*

*Titulaire : Mme GASTELLIER Stéphanie*

*Suppléant : Mme LEOEUF Aurélie*

**11/CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-SEJOUR AU CAMPING-RECRUTEMENT DE DEUX TITULAIRES BAFA**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une nouvelle réglementation il est nécessaire de recruter deux animateurs titulaires du BAFA pour la semaine au camping de Lorris du 17 au 21 juillet 2017.*

*Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :*

- *Mademoiselle HAPPE Audrey, animatrice BAFA,*
- *Mademoiselle ZERROUKI Lisa, animatrice BAFA*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le recrutement des animateurs BAFA proposés pour la semaine au camping dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement du 17 au 21 juillet 2017.*

**12/BUDGET PRINCIPAL-SECTION INVESTISSEMENT-PROPOSITION DE DEVIS-RAVALEMENT DE LA FACADE DE LA MAIRIE**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut envisager, dans le cadre de la réfection du centre bourg, de procéder au ravalement de la façade de la mairie.*

*Cette opération sera inscrite au budget principal, section investissement, et financée par un fonds de concours versé par l'AME.*

*Monsieur le Maire propose les devis suivants :*

- *Entreprise THIERRY Mickaël* : 23 650,28 € HT soit 28 380,34 € TTC
- *Entreprise REVIL* : 13 137,43 € HT soit 15 764,92 € TTC

*A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent le devis de l'entreprise REVIL pour un montant de 15 764,92 € TTC et acceptent l'inscription de cette dépense au budget principal 2017, section investissement, opération 35 « Mairie », compte 21311 « Hôtel de Ville ».*

**13/ BUDGET PRINCIPAL-SECTION INVESTISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT-COMPTE 2188 OPERATION 11 AU COMPTE 21311 OPERATION 35**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prise d'une décision modificative concernant le Budget Principal 2017 en section d'investissement concernant le ravalement de la façade de la mairie voté par délibération 71/2017.*

*Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 2188 « Autres immobilisations corporelles » opération 11 « Ecoles », au compte 21311 « Hôtel de Ville », opération 35 « Mairie » pour un montant de 16 000 €.*

Section d'investissement	Dépenses		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
	2188	-16 000 €	21311	+16 000 €

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative présentée.*

**14/AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL-PLAN DE GESTION DIFFERENCIE-VOLET COMMUNICATION-PRESENTATION DU DEVIS**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement du centre bourg, la commune est éligible à une subvention au titre du contrat régional via l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.*

*Pour obtenir cette subvention il est nécessaire d'établir un plan de gestion différencié via un engagement vers une démarche « Zéro Pesticide ».*

*Ce plan de gestion différencié comprend deux volets : un volet technique et un volet communication.*

*Concernant le volet technique, l'association FREDON établira prochainement un devis de prestation.*

*Concernant le volet communication, Loiret Nature Environnement propose un devis de 3 115,00 € TTC répartis sur deux ans soit 1 557,50 € par an.*

*A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de Loiret Nature Environnement pour la réalisation du volet communication du plan de gestion différencié de la commune dans le cadre de son engagement vers une démarche « Zéro pesticide ».*

**15/REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES-ANNEE SCOLAIRE 2017/2018-DELIBERATION DE PRINCIPE**

*Dans l'attente de la parution d'un décret et dans la mesure où le choix serait laissé aux communes, il est souhaité un retour à la semaine des 4 jours dans les écoles élémentaire et maternelle à compter de la rentrée scolaire 2017.*

*Ce choix a été effectué en concertation avec la direction de chaque école ainsi que les représentants des parents d'élèves.*

## **16/QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :*

- *Le conseil municipal est informé du remplacement de 20 chaises et 8 tables à la cantine de l'école maternelle pour un montant de 2 101,10 € TTC; cette dépense sera inscrite au budget principal 2017, section de fonctionnement,*
- *Le conseil municipal est informé du renouvellement des certificats de signature électronique pour le budget principal et le budget CCAS; un certificat coûte 366 € TTC; cette dépense sera inscrite dans les budgets concernés, en section de fonctionnement,*
- *Le conseil municipal est informé du recrutement d'un agent en tant qu'Adjoint technique stagiaire sur un poste vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.*
- *Il est signalé la prolongation du plan Vigipirate renforcé,*
- *Il est signalé que les bulletins municipaux seront distribués par les membres du conseil municipal,*
- *Il est fait un point sur l'organisation de la fête du village du 24 juin 2017,*
- *Il est demandé de reboucher les trous sur le parking de l'école élémentaire,*
- *Il est signalé que la cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de CM2 sera le mardi 04 juillet à 16h00 à l'école élémentaire,*
- *Il est signalé que la convention sur la fibre optique sur la commune sera signée prochainement,*
- *Il est fait un compte-rendu de la commission économique de l'AME,*
- *Le prochain conseil municipal se réunira le lundi 03 juillet 2017.*

**FIN DE SEANCE**